

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à 18h, le Comité Syndical du PETER Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 7 décembre 2021 s'est réuni à distance en visioconférence via ZOOM sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués en
exercice : 52

Délégués présents
avec voix
délibérative : 41

Quorum atteint

Votes pour : 41
Contre : 0
abstentions : 0

Délégués titulaires présents : 28

(avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (8)

Michel Claude ABADIE - Jean-Claude DOUGNAC
Philippe GIMENEZ - Raymond JOUBE
Marie Christine LLORENS - Maryse MOURLAN
Brigitte SEGARD - Daniel WEISSBERG

CC Cœur et Coteaux du Comminges (9)

Claire VOUGNY - Julien LACROIX - Philippe BRILLAUD
Céline LAURENTIES-BARRERE
Jean-Claude DURROUX (*n'a pas pris part au vote, arrivée tardive*) - Lionel WELTER - Jean Yves DUCLOS
Michel DE GAULEJAC - Emilie SUBRA
Pierre SAFFORCADA

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (10)

Alain PUENTE - Bernard PRINCE - Michel LADEVEZE
Philippe CRAMPE - Eric AZEMAR - Patrick SAULNERON
Bernard DUMAIL - Jean Pierre REBONATO
Dominique BERRE - Gérard BRILLET
John PALACIN (*n'a pas pris part au vote, départ*)

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat

Raymond NOMDEDEU

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Magali GASTO OUSTRIC - Alain FRECHOU
Jean FERRERE - Gilbert SIOUTAC - Laure VIGNEAUX
Alain BOUBBE - Elisabeth ROUEDE
Marie Hélène FONTANEAU

Délégués titulaires présents ayant procuration : 1

CC Cagire Garonne Salat

Jean-Claude DOUGNAC pouvoir de Laure VIGNEAUX

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 12

CC Cagire Garonne Salat (3)

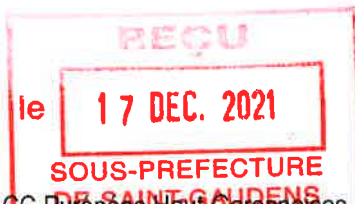
Henri GOIZET - Claudette ARJO - Frédéric LAVAIL

CC Cœur et Coteaux du Comminges (6)

Michel AUBERDIAC - Monique REY - Marie NADALET
Annabelle FAUVERNIER - Sébastien DAVAND
Bernard FABARON

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (3)

Patrick LAGLEIZE - André FILLASTRE - Serge COLLA



Délibération n°2021-04-08

Demande de subvention 2022 auprès de la Région Occitanie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président rappelle que depuis 5 ans le Pays Comminges Pyrénées porte un Espace Info Energie devenu Guichet Unique du Service Public Intégré de Rénovation Energétique depuis la fin 2020, « porte d'entrée du service public » pour d'une part animer la dynamique locale de la rénovation énergétique, et d'autre part orienter et accompagner les ménages vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation et en lien étroit avec les partenaires et acteurs locaux mobilisés :

- Le service local de l'habitat, en charge d'accompagner les particuliers aux revenus modestes, et déjà très présent sur le territoire ;
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat, qui a souhaité être partenaire du service afin d'assurer son ouverture aux artisans du bâtiment ;
- Le CAUE de la Haute-Garonne qui propose un service de conseil en architecture complémentaire à ce service, accueilli une demi-journée par mois à Saint-Gaudens, dans les locaux du PETR Pays Comminges Pyrénées.

L'animation Guichet Unique s'inscrit au sein d'un ensemble d'actions en matière d'énergie, portées par le Pays Comminges Pyrénées au sein d'un Pôle Energie (CEP, COT) et avec ses partenaires, ce qui permet des relais, des passerelles, auprès des habitants du territoire, dans un souci de visibilité et de complémentarité.

Monsieur le Président souligne que ce Guichet Unique repose sur un partenariat fort avec la Région Occitanie qui finance le fonctionnement du Guichet.

Monsieur le Président rappelle que le Guichet a bénéficié pour 2021 d'une subvention de 42 000 € de la part de la Région (36 600 € de part fixe et 5 400 € de part variable).

Monsieur le Président propose de demander la même subvention pour le fonctionnement du Guichet en 2022.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

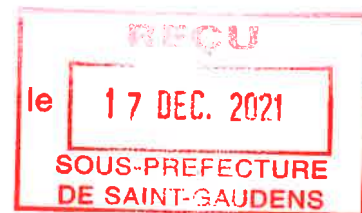
DECIDE

Article 1

d'adresser pour 2022 une demande de subvention à la Région Occitanie à hauteur de 42 000 € pour le fonctionnement du Guichet Rénov'Occitanie.

Article 2

d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.



Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : **17 DEC. 2021**
Et publication, affichage ou notification le : **17 DEC. 2021**